



PROCEDURE D'ADHESION

Le contexte

Créée en 1947 sans affiliations politiques et religieuses, Make Mothers Matter est la seule ONG internationale à défendre les droits des mères en sensibilisant le public et les décideurs à la contribution considérable des mères au développement social, culturel et économique : MMM est convaincue par la capacité des mères à rendre le monde meilleur. Dans ce but, nous collaborons avec un réseau d'associations membres à travers le monde, qui mettent les mères en capacité d'agir sur le terrain, et qui touche plus de 10 millions de mères. Au-delà de la diversité des cultures et des environnements, les mères partagent beaucoup de préoccupations en commun.

C'est donc ensemble que nous unissons nos forces pour faire reconnaître et traiter les besoins et les problématiques des mères auprès des décideurs et de l'opinion publique. C'est ensemble que nous travaillons à faire reconnaître leur rôle essentiel dans le domaine de l'éducation, de la santé, de l'économie et de la paix.

MMM agit au sein des principales institutions internationales :

- Nations Unies à New York, Genève et Vienne
- A l'Union Européenne à Bruxelles
- A l'UNESCO à Paris

MMM bénéficie du Statut Consultatif Général à l'ECOSOC.

La procédure

Un réseau qui grandit, c'est davantage de poids donné aux voix des mères !

Pour nous rejoindre, votre mission doit être alignée au moins en partie à celle de MMM, à savoir défendre les droits des mères et leur capacité d'agir, afin qu'elles soient pleinement soutenues et reconnues dans leurs différents rôles dans la société.

Votre association / organisation doit être formellement enregistrée auprès de vos autorités locales et doit faire valoir au moins deux ans d'activités.

MMM n'accepte pas les organisations dont le but principal est la recherche de financements et n'offre pas de soutien financier aux particuliers et aux organisations.

Veillez-nous retourner le formulaire de candidature (sous format Word)

La charte MMM vous permettra de comprendre en quoi consiste votre engagement à MMM.

Nous vous demandons d'envoyer également les documents suivants soit par mail, soit via un lien web :

- Les statuts de votre association
- La liste de membres de votre Conseil d'Administration (si vous avez un)
- Le rapport de votre Assemblée Générale la plus récente
- Les deux rapports d'activité les plus récents
- Les deux rapports financiers les plus récents

Conformément à nos statuts, le Conseil d'administration examinera votre requête à la réunion qui suivra l'envoi de votre dossier complet. Si l'avis du CA de MMM est positif, vous deviendrez membre effectif de MMM dès que votre cotisation aura été réglée (barème proposé en fonction des ressources). Le détail concernant ce paiement vous sera envoyé en même temps que la confirmation de votre adhésion.

Une période de deux ans « à l'essai » permettra aux nouveaux membres et au MMM de vérifier que la collaboration mise en place correspond bien à leurs attentes respectives.

En attendant votre retour, nous vous souhaitons beaucoup de satisfactions dans votre travail

Bien cordialement

Marie-Liesse Mandula - Secrétaire Générale